

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC34

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° De lutter contre les inégalités de genre, en sensibilisant au sexisme, aux enjeux spécifiques de sécurité, de pénibilité et d'adaptation des outils de travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite lutter contre les inégalités de genre en agriculture en garantissant leur prise en compte au sein de la formation initiale et continue.

Les femmes représentent seulement 29 % des actifs du secteur agricole. Elles comptent pour 49 % des effectifs de l'enseignement agricole mais sont sous-représentées dans les filières de production.

Les témoignages des actives agricoles, exploitantes ou salariées, et des élèves de l'enseignement agricole révèlent un sexisme qui, s'il ne lui est pas particulier, est particulièrement prononcé dans ce secteur.

Concernant les secondes, leurs compétences sont régulièrement minorées comme l'explique la sociologue Sabrina Dahache dans un entretien accordé à Alternatives Économiques en 2021 : « Les

filles sont confrontées à du sexisme et des discriminations [...] Lors de la sélection des élèves, les jurys leur prêtent des projets plus utopiques et des compétences moindres. ». Elles sont discriminées dans leur accès au stage puis, lorsqu'un tel stage est obtenu, dans la répartition des tâches.

Les actives agricoles perçoivent une rémunération inférieure de 29 % en moyenne à celle de leurs homologues masculins.

Les travailleuses du secteur sont également discriminées dans l'accès au financement et au foncier agricole. Elles aussi voient leurs compétences mises en doute et leur légitimité contestée.

Elles sont sous-représentées dans les organisations professionnelles, leur absence devenant plus prononcée à mesure que l'échelle territoriale augmente.

Les actives agricoles doivent travailler au moyen d'outils qui sont conçus pour des hommes, souvent trop gros, trop lourds et trop hauts. Ces problèmes d'ergonomie au travail sont à l'origine d'un surcroît de pénibilité et posent des risques spécifiques en termes de sécurité.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NUPES propose que les politiques publiques accompagnant la formation en matière agricole se donne pour objectif de lutter contre les inégalités de genre dans le secteur agricole.